

GENEVE ESTHETIQUE

6ème salon de la beauté et du bien-être
les 3, 4 et 5 mai 2013

Partant du constat que l'esthétique, la beauté et le bien-être font partie intégrante des préoccupations de la femme active d'aujourd'hui, sans oublier la demande croissante chez l'homme, le **salon GENEVE ESTHETIQUE** a vu le jour en 2007.

Ce salon accueille chaque année les dernières nouveautés de **l'univers cosmétique** (maquillage, coiffure, ongles, soins de la peau, méthodes d'amincissement...). Unique par son aspect éclectique, il représente le reflet actuel de ces nouveautés, mais aussi des nombreuses techniques médicales en **chirurgie plastique et médecine esthétique**.

En 2011, le salon **GENEVE ESTHETIQUE** était magnifiquement parrainé par **Adriana Karembeu** et plus de **5.000 visiteurs** sont venus rencontrer les **45 exposants** et en 2012, **Victoria Silvstedt et Lolita Morena** ont prêté leur image pour contribuer à la dynamique de ce salon nécessaire en Suisse Romande.

Les points forts de ce salon :

- nouvelle égérie de renom, chaque année
- des animations qui attireront et retiendront la présence des visiteurs
- la possibilité de **rencontres personnalisées avec des professionnels de la médecine esthétique et la chirurgie plastique** dans un espace dédié
- des conférences par des professionnels de l'esthétique
- des défilés de mode

Le lieu : Hôtel Ramada Encore La Praille

Espace de 1.500 m² pour le public de **GENEVE ESTHETIQUE les 3, 4 et 5 mai 2013**

Accessibilité : autoroute

TARIFS D'INSCRIPTION

GENEVE ESTHETIQUE

4 m2 (2 x 2m)	2'500 CHF
8 m2 (4 x 2m)	4'500 CHF
9 m2 (3 x 3m)	6'000 CHF

12 m2 (6 x 2m) 8'000 CHF

TVA : Tous les montants indiqués seront majorés de 8 %

Stand non aménagé comprenant :

Electricité / wifi
Séparation de chaque stand par des arbustes décoratifs
Inscription de base au catalogue
Cartes d'exposant / Cartes d'invitation

Suppléments :

Installation d'une structure sur demande
Le ticket de parking auprès de l'Event Center

Partenariat en qualité de co-sponsor : logo associé au visuel

et à la promotion effectuée :

TSR, presse, affichage, internet, flyers, cartes d'invitation....
nous consulter pour informations

Participation d'une boutique aux défilés de mode orchestrés le week-end :

3 défilés par jour, à raison d'un intermède récréatif de 6 mns : 14h, 15h30 et 17h
3 à 4 mannequins défilant à tour de rôle, avec 2 passages chacune
soit 6 à 8 tenues présentées sur le podium de 12m x 2m
CHF 3'000.- par boutique, pour 8 tenues présentées sur le WE

Carré consultation médicale comprenant :

30 mn de conférence : **CHF 1'200**

Parution dans le programme :

Tirage : 4'000 exemplaires et distribué aux visiteurs
1/1 page : CHF 1'500
½ page : CHF 900
¼ page : CHF 600

Possibilité de conférence pour exposant : **nous consulter**

Contrat d'exposant Inscription

Raison sociale :

Nom du Responsable :

Adresse complète :

E-mail :

Téléphone : Fax :

Secteur d'activité/spécialité :

GENEVE ESTHETIQUE

Surface convenue :

Emplacement :

Tarif :

Observations :

.....

Date :

Signature :

(l'exposant a pris connaissance des conditions jointes)

Informations et conditions générales

Lieu de l'exposition :

Hôtel Ramada Encore la Praille
Prix d'entrée du Salon GENEVE ESTHETIQUE : CHF 15.-
Horaires le vendredi 3 mai : 18h30 à 21h00
Horaires les samedi 4 et dimanche 5 mai : 10h00-19h00

Organisateur :

godetproduction

38, chemin du Grand-Puits
1217 Meyrin
☎ 022.719.10.00 Fax : 022.785.75.00
e-mail : info@publicium.ch

Plan du salon :

Le salon GENEVE ESTHETIQUE se situe sur un niveau d'environ 1'500 m2, et les espaces pour les exposants sont répartis selon deux secteurs d'activité : BEAUTE ou MEDECINE.

Montage et démontage des stands :

Le montage des stands s'effectue le vendredi de 7h à 17h30 avant l'ouverture officielle le soir à 18h30

Conditions d'inscription :

Peut participer à ce salon, l'exposant préalablement enregistré au moyen d'un contrat d'inscription fourni par l'organisateur. Ce formulaire doit être dûment rempli, daté, signé et retourné dans les délais. L'organisateur peut refuser l'admission d'un participant sans avoir besoin de se justifier.

Facturation et annulation de contrat :

L'exposant s'engage à régler ses prestations à réception de la facture, avant l'ouverture du salon. L'organisateur peut refuser un exposant n'ayant pas rempli cette condition de paiement. L'exposant bénéficie de 5 jours ouvrables après la signature du contrat pour se rétracter sinon il confirme son engagement.

Utilisation des espaces d'exposition :

Les espaces sont répartis selon les secteurs choisis : cosmétique/beauté ou médical. L'exposant doit rester dans le secteur qui lui est attribué pour délimiter son rayon d'activité. En effet, toute démarche commerciale de l'exposant devra se dérouler sur son stand. L'exposant ne pourra faire appel à aucune publicité sonore et ne pourra installer des éléments publicitaires pouvant créer un dérangement pour les autres participants. L'exposant est dans l'obligation de s'occuper de son stand tout au long du salon, il devra s'assurer de l'ordre et de la propreté de celui-ci. Des containers avec tri des déchets, sont prévus à cet effet.

Le ménage quotidien n'est fait que sur les allées de passage du public.

Responsabilité :

L'exposant est responsable civilement de tous les dommages matériels ou physiques fait à un tiers par lui-même ou par l'un de ses employés, ainsi que sur le lieu de l'exposition avec une RC privée. L'exposant est seul responsable de son matériel : dommage physique, accident ou vol. L'organisateur refuse toute responsabilité de vols ou de dommages, physiques ou corporels.

Lois :

Les exposants sont soumis aux lois en vigueur et à toutes les obligations légales, fédérales, cantonales et communales. Il devront respecter les droits du consommateur et les dispositions légales régissant la vente en générale. Tous les produits exposés et vendus devront être conformes aux règles du Service d'Hygiène du canton de Genève..